

2 orig + 1 copie compte 21-2/7

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de Rochefort

Département de Charente-
Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 1957

OBJET :

Assurance du car ayant assu-
ré le transport des enfants
du quartier Poupigné à l'
Ecole Poupigné

Le vingt huit Janvier 1957, le Conseil Municipal de Royan
s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET
Max, Maire.

57016

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN,
CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, COUNIL, GUILLAUD, BROTRÉAU
BARRIERE, DOMEQ, BOURDEILLE, ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR
PAPÉAU et GUICHACUA.

Représentés : Melle Fouché par M. Rochedereux
M. Narteau par M. Grussenmeyer
M. Laurent par M. Barrot
M. Etcheber par M. Barrière
M. Pouget par M. Counil.

M. Barrière a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal

Considérant qu'en attendant l'ouverture de l'Ecole de Poupigné
un car de la Régie des transports Amis Saintonge a assuré le transport
des enfants à l'Ecole de Poupigné

Considérant que ce transport a été assuré pendant les mois d'Octobre
Novembre et Décembre 1956

Vu l'avis de la Commission des Finances

autorise

le mandatement au profit de la régie des transports Amis Saintonge dont le
siège social est à Saintes Cours Neversaux, la somme de 60.000 frs
(20.000 x 3) pour transport des enfants du quartier Poupigné cote 304 à l'
Ecole Poupigné

dit

que la même dépense sera mandatée au titre des Dépenses imprévues

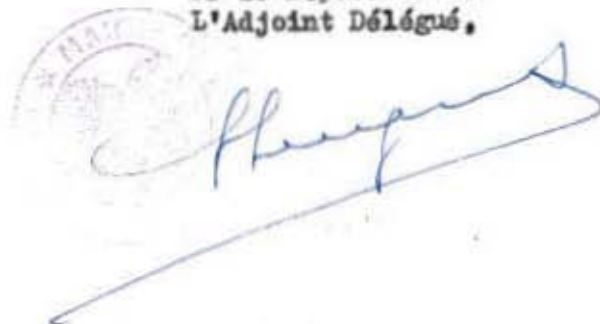
approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdite
ont signé au registre M. les membres présents

APPROUVE
ROMHEFORT S/MER le 13 Fev. 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,
Signé : Seugnet

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 19 Fev. 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Seugnet', is written over a circular stamp. The stamp is partially obscured and contains some illegible text, possibly 'M. SEUGNET'. A long horizontal line is drawn below the signature.